



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 12 avril 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 12 avril 2023 s'est tenu au Palais d'Etat d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Le Conseil des Ministres a approuvé le Plan d'action national volontaire de 2023 à 2025, qui sert à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) pour lutter contre la prolifération des armes (nucléaires, chimiques et biologiques) au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour rappel, un atelier s'est tenu pour élaborer ce plan national en novembre 2022, avec la participation de diverses institutions gouvernementales, des agences gouvernementales, du secteur privé et de la société civile. Après son approbation par le Conseil des ministres, ce plan national volontaire sera porté devant le comité 1540 devant le Conseil de sécurité des Nations unies.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé le lancement de la "caravane du droit" appelée FIARA ZO qui servira à informer le public sur la loi et les droits de chaque citoyen. L'événement a pour but de rapprocher la loi du peuple, de l'encourager à connaître également ses droits. Cela s'inscrit dans l'objectif du velirano numero trois du Président celui de la lutte contre la corruption, car lorsque les citoyens connaissent la loi et leurs droits, ils ne sont pas trompés et attirés par la corruption. Elle se tiendra du 26 au 28 avril 2023, à partir d'Anjozorobe, puis à Mampikony le 22 mai 2023, et Fenerive Est le 5 juin 2023 et à Ambalavao Tsienimparihi le 10 juillet 2023. A noter que des juges, avocats, et notaires participeront au FIARA ZO, et en plus de la campagne, il y aura également la réception des plaintes des citoyens qui ont une affaire en justice résoudre leur difficulté. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est partenaire de cet événement.

MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

La ville de Mahajanga est l'un des bénéficiaires du programme PADEVE (Programme d'Appui et de Développement des Villes d'Equilibre) première et deuxième phase, qui a débuté en 2011, en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD). Un programme destiné à rénover les grandes villes, 5 chefs-lieux de province en dehors d'Antananarivo et la ville d'Antsirabe. Dans la deuxième phase, le programme se concentre sur la restauration du "Vallon Meztinger", car c'est un lieu sujet aux inondations. Il y aura également l'élaboration du Plan Détaillé d'Urbanisme avec les travaux d'aménagement qui seront réalisés. Le Conseil des Ministres a donc approuvé de procéder à la deuxième phase du programme PADEVE pour la ville de Mahajanga.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement des crédits internes du Ministère de la Santé Publique afin qu'une partie soit destinée pour équiper les 9 scanners qui seront remis à Maroantsetra, Mandritsara, Fenoarivo Atsinanana,

Morondava, Tolagnaro, Nosy-Be, Manakara , Sambava et Ambatondrazaka. Une autre partie de ce crédit sera réservée pour la construction et la protection des lieux où seront placés ces scanners : pour Fenoarivo Atsinanana, Tolagnaro, Nosy Be, Sambava et Ambatondrazaka, de nouvelles infrastructures seront construites car les hopitaux locaux n'ont pas de lieu de réception des scanners; pour Morondava et Mandritsara, des bâtiments existent déjà mais ils doivent être rénovées ; pour le reste, il faut rajouter de l'éclairage, du matériel informatique et des fournitures de bureau pour le fonctionnement des lieux, afin d'accueillir les patients qui doivent être examinés au moyen de "scanners".

Le Conseil des Ministres a approuvé l'autorisation d'intégrer de nouveaux produits relatifs à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau pour rendre fonctionnel les 100 CSB construits en 2020 dans les crédits d'investissement du ministère de la santé publique.

MINISTERE DE LA COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle répartition des crédits au sein du ministère de la communications et de la culture afin qu'une partie soit prélevée sur le programme 213 et soit envoyée pour l'achat de véhicules nécessaires au ministère.

Le Conseil des Ministres a approuvé la nouvelle répartition des crédits au sein du Ministère de la Communication et de la Culture pour avoir une part prélevée sur le programme 831 et réattribué à l'achèvement de la construction des Maisons de la Communication et de la Culture à Maroantsetra Analanjirofo et à Ihosy Ihorombe.

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'Etat du paiement des dépenses restant à effectuer après la démolition de la Maison de la Culture à Mahajanga, qui a été regroupée actuellement avec la Maison de la Communication et la Culture. Ces dépenses concernent les cotisations de la caisse de pension et de retraite depuis juillet 2016, les cotisations de la caisse de retraite civile et militaire des fonctionnaires ayant travaillé dans ce département, entre les mois de mai 2019 à décembre 2020, l'électricité et les charges d'eau de la JIRAMA et les droits et taxes non acquittés avant sa dissolution. Ces dépenses restant à effectuer s'élèvent à 27 664 004 Ariary.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Conscient de l'importance du développement économique dans la région du Sud, l'ouverture de l'aéroport de Toliara à la circulation aérienne publique internationale garantira un avenir meilleur pour le secteur aérien et touristique. Le Conseil des Ministres a approuvé l'insertion dudit aéroport dans la liste des aéroports internationaux à travers un arrêté, de poursuivre sa certification et de le publier dans le document officiel de l'OACI.

Il sied de signaler que la certification d'un aéroport comporte cinq phases et la société ADEMA a déjà entamé le processus depuis l'année 2019. Les travaux ci-après ont été réalisés :

- Mise en place de la clôture de sécurité de l'aéroport,
- Construction d'un hangar pour le Service de Lutte contre l'Incendie,
- Mise aux normes du niveau de sécurité requise pour SSLI,
- Construction d'une route d'accès du hangar vers la piste.

ADEMA est actuellement dans la phase trois (03). 80% des travaux ont été accomplis, il ne reste que les travaux de terrassement à la bande d'envol.

Le Conseil des Ministres approuvé l'adoption de l'arrêté portant règlementation de distribution d'équipements et matériels de sécurité maritime et fluviale fixe les règles auxquelles sont soumis la distribution des équipements et matériels de sécurité maritime et fluviale ainsi que les conditions d'autorisation de mise en vente de ces équipements et matériels.

Pour naviguer en toute sécurité, il est obligatoire que les équipements et matériels de sécurité maritime et fluviale répondent aux normes fixées soit par les instruments internationaux ou par les standards nationaux. Or, il sied de noter qu'actuellement au niveau national, il est constaté l'absence de règlementation relative tant aux normes requises pour les équipements et matériels de sécurité maritime et fluviale qu'aux distributeurs de ces équipements et matériels de sécurité. Le manque de ce cadre juridique présente une menace contre la sécurité de la navigation maritime et fluviale et est parmi les causes des accidents. A cet effet, il est indispensable de les régler.

L'adoption de cet arrêté permettra d'assurer la sécurité de la navigation maritime et fluviale, de préserver l'environnement marin et de diminuer les risques d'accidents maritimes, fluviaux.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la signature d'un protocole d'accord entre le Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation de la République Arabe d'Egypte et le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène de Madagascar.

Le protocole d'accord aura pour objet la coopération dans le domaine de la Gestion durable des Ressources en Eau et portera notamment sur les points suivants :

- Études et des recherches liées aux inondations ;
- Méthodes et techniques modernes utilisés dans les études de la gestion des eaux souterraines ;
- Échanges d'expériences entre les experts ;
- Organisation et participation aux conférences et ateliers scientifiques dans les deux pays;

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge des Droits et taxes liés aux compléments de droits de douanes relatifs à la prorogation d'Admission Temporaire Spéciale (ATS) pour les engins et matériels de travaux pour l'année 2022 pour le Kianja Barea Mahamasina.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant refonte des statuts du Fonds Routier et fixant son organisation, son fonctionnement et ses attributions.

Le Fonds Routier a été institué en 2019, en remplacement du Fonds d'Entretien Routier. Le constat a révélé que certaines dispositions du décret portant statut de cet établissement sont de nature à ralentir les actions de préservation et le développement du patrimoine routier réduisant par la même occasion l'efficacité même de la politique de l'État en matière d'infrastructures routières.

Ce décret propose ainsi une refonte des statuts du Fonds Routier en introduisant des dispositions relatives à ses organes délibérant et exécutif ainsi que des améliorations au niveau de la procédure. La refonte entend ainsi doter le Fonds Routier des statuts plus conformes aux objectifs qui ont motivés sa création.

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi portant refonte du code minier. L'expérience de la Loi 99-022 du 19 Août 1999 portant Code Minier, modifiée par la Loi 2005-021 du 17 Octobre 2005 a révélé les limites du dispositif national face aux attentes de l'État, des collectivités locales, de la population et des opérateurs miniers. Le Code minier actuellement en vigueur apparaît obsolète sur certains aspects, et ne pourra plus servir les objectifs de l'État pour le secteur minier.

L'État entend donc s'armer des dispositifs juridiques nécessaires pour faire du secteur minier un pilier de l'émergence de Madagascar. La refonte du Code est ainsi une réponse du Gouvernement Malagasy aux multiples enjeux et aux nouveaux défis du secteur.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DE LA TRANSFORMATION DIGITALE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil des Ministres a adopté le décret fixant les règles et modalités d'interconnexion et d'accès aux réseaux de télécommunications, afin de mettre concrètement en œuvre les principes posés par la Loi de 2005 et aux insuffisances du Décret de 1998.

Il s'inspire des bonnes pratiques réglementaires internationales et régionales comme le Kenya, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Togo, l'Union des Comores, dans lesquels les opérateurs exerçant à Madagascar sont également présents.

L'application du présent décret permettra entre autre à l'ARTEC de résoudre le problème des fortes différenciations tarifaires, à l'exemple des tarifs « on-net » des opérateurs (appels sur leurs réseaux respectifs) et "off-net" (appels vers les réseaux concurrents), le tarif de gros sur le backbone national ou encore les tarifs d'accès à la capacité internationale qui sont défavorables à la population et constituent parfois des pratiques anticoncurrentielles, sanctionnées comme telles dans des nombreux pays et au même titre, par la législation malagasy sur la concurrence.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAZAFIMANANTSOA Mbolatiana**, Directeur de Technique de l'Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo (A.P.I.P.A).

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS SOCIALES

- Adoption du décret portant nomination de **Mme. ANDRIANARIVO Oniarilova**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, de la Région Vatovavy.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1580 du 14 Aout 2019 et portant nomination de **M. MALO Orlando Delphin**, Directeur Régional du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, de la Région Amoron'i Mania.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Adoption du décret Abrogeant le décret n°2022-1049 du 13 juillet 2022 et portant nomination de **M. ZARALAHY Cyprien**, Directeur des Bourses Nationales et Extérieures (DBNE) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Projet de décret Abrogeant le décret n°2019-581 du 27 mars 2019 et portant nomination de **M. RAZAFIMAHATRATRA Dominique Andrianaivo**, Directeur de l'Enseignement Supérieur (DES) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret portant nomination de **Mme. SAMISONINA Claudia Sylviane**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Analanjirofo du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret portant nomination de **M. RARIVOJAONA Joelinirina Nomenasoa**, Directeur de l'Office Malagasy du Droit d'Auteur (OMDA) auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1086 du 13 Octobre 2021 et portant nomination de **Mme. RAKOTOVAO RAZAFINDRAHETY Sendra Hasinirina**, Coordonnateur Général des Projets auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

Fait ce 12 avril 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY ANDRIATONGARIVO

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO